

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 17 JUIN 2015 à 18 heures 30

DATE DE LA CONVOCATION : 12 juin 2015

Présents :

Anne-Marie FORGEOUX, maire
Roger GUGLIEMETTI – Catherine REBATEL, adjoints
Edmond CADET – Alain BOITTE – Bruno BOUCHARD – Margot MERLE –
Charlotte LANDRE – Aurélien VINCENT – Bernadette TELMON –
Gilles du CHAFFAUT – Patrick LESPINASSE

Procurations :

Carole CISSE à Catherine REBATEL
Christophe MARTIN à Anne-Marie FORGEOUX
Aurélien BERNARD à Margot MERLE

Secrétaire de séance : Gilles du CHAFFAUT

La séance est ouverte à 18 h 35, sous la présidence d'Anne-Marie FORGEOUX, maire.

Madame le Maire propose d'ajouter deux délibérations :

- 1°/ Chapelle Saint André : demande de subvention
- 2°/ Mission d'accompagnement pour recrutement avec le CDG 05

Approuvé à l'unanimité

et de supprimer une délibération :

- Servitude de passage au profit des parcelles AD 466 et 465

Approuvé à l'unanimité

Madame le Maire donne lecture des décisions qu'elle a prise selon la délibération des délégations données par le Conseil Municipal, n°021/2014 en date du 9 avril 2014, depuis le 6 mai 2015.

1°/ Délibération n°032/2015 – Pico centrale : servitudes de passage avec ERDF

Le Conseil Municipal autorise ERDF à traverser les parcelles communales cadastrées AS 175 et T 67 afin de raccorder la pico-centrale du Tabuc au réseau électrique, moyennant le versement d'une indemnité, unique et forfaitaire, de 20 €.

Approuvé à l'unanimité

2°/ Délibération n°033/2015 – Pico centrale : mise à disposition d'un local à ERDF

Le Conseil Municipal, suite à l'approbation du projet de pico centrale sur le torrent du Tabuc, a demandé que le transformateur soit installé sur la parcelle communale cadastrée T 67. A cette fin, il sera mis à disposition d'ERDF un local, intégré au futur bâtiment de production, moyennant le versement d'une indemnité unique et forfaitaire de 300 €

Approuvé à l'unanimité

3°/ Délibération n°034/2015 – Ecole du Monétier : subvention exceptionnelle pour la sortie scolaire des Cours Moyens

Le Conseil Municipal décide l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 250 €, pour permettre aux élèves des classes de Cours Moyens 1^{ère} et 2^{ème} année, d'effectuer une sortie en refuge les 25 et 26 juin prochain.

Approuvé à l'unanimité

4°/ Délibération n°035/2015 – Décision Modificative n°1 : budget de la Commune

Le Conseil Municipal approuve les nouvelles inscriptions budgétaires suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Augmentation des crédits pour les travaux en régie concernant la rénovation de l'ancienne école du Serre (+55 000 € au compte 722 en recettes et au compte 60631 en dépenses).

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Augmentation des crédits pour les travaux en régie concernant la rénovation de l'ancienne école du Serre (+55 000 € au compte 2135 de l'opération 068) ;
- Affectation de crédits pour couvrir le remboursement d'une subvention versée à tort à la commune du Monétier mais destinée à la commune de La Grave (+7 200 € au compte 1322) ;
- Affectation de crédits pour les subventions attribuées pour la rénovation de la Chapelle St André (+120 250 € au compte 1321-Etat de l'opération 173 et +40 973 € au compte 1322-Région de la même opération) ;
- Affectation de crédits pour la subvention attribuée pour la rénovation du Grand Pont (+74 700 € au compte 1323-Département de l'opération 233) ;
- Baisse des crédits sur l'opération de l'Île du Moulin étant donné le report de la réalisation (-62 200 € au compte 2313 de l'opération 219) ;
- Augmentation des crédits sur l'opération du Moulin du Casset pour compenser l'inscription partielle des restes à réaliser au BP 2015 (+74 175.39 € au compte 2313 de l'opération 228) ;

Approuvé à l'unanimité

5°/ Délibération n°036/2015 – Création d'un budget annexe «zone artisanale les Sables 2»

Le Conseil Municipal décide la création d'un budget annexe au budget communal dénommé «Zone artisanale Les Sables 2» à partir du 1^{er} juillet 2015.

Approuvé à l'unanimité

6°/ Délibération n°037/2015 – Coupe Affouagère 2015

Le Conseil Municipal fixe la contribution des ayants droit à la coupe affouagère 2015 à :

- 1 journée de corvée
- 50 € si non-participation à la journée de corvée.

Le Conseil municipal nomme Messieurs Aurélien VINCENT et Bruno BOUCHARD garants de la coupe.

Approuvé à l'unanimité

7°/ Délibération n°038/2015 – Partage et échange d'une partie de la parcelle AD 60

Le Conseil Municipal approuve le découpage de la parcelle cadastrée AK 60, bien non délimité, 493 m² pour la Commune et 520 m² propriété de Mme LAVASTRE. Il approuvé également l'échange de 465 m², à rendre sur la parcelle AK 60, appartenant à la Commune, contre 465 m², totalité de la parcelle AK 61, propriété de Madame LAVASTRE.

Approuvé à l'unanimité

8°/ Délibération n°039/2015 – PUP (Projet Urbain Partenarial) : approbation du principe de signature au profit de l'AFUL des Conchiers

Le Conseil Municipal approuve le principe de Projet Urbain Partenarial, qui permettrait que les aménagements publics, par exemple : la voirie d'accès, l'amorce des réseaux, seront pris en charge par les lotisseurs, soit par l'AFUL des Conchiers. Cette convention de PUP avec l'AFUL ne sera signée qu'après validation, par le Conseil Municipal, du montant estimatif des travaux à effectuer.

Approuvé à l'unanimité

9°/ Délibération n°040/2015 – PEDT (Projet Educatif De Territoire)

Le Conseil Municipal rappelle la mise en place des nouveaux rythmes scolaires depuis la rentrée de septembre 2014. Afin de travailler dans la continuité, le Conseil Municipal décide la signature d'un PEDT commun avec les communes de Névache et Val des Prés, qui permet de pérenniser l'aide financière de l'Etat, et de mutualiser le recrutement des intervenants.

Approuvé à l'unanimité

10°/ Délibération n°041/2015 – P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) : révision générale

Le Conseil Municipal, considérant que le PLU approuvé le 8 juillet 2004 ne correspond plus aux objectifs d'aménagement et de développement, qu'il convient d'intégrer les dispositions environnementales issues du Grenelle, et qu'il est nécessaire de redéfinir l'affectation des sols, prescrit la révision générale du P.L.U.

Approuvé à l'unanimité

11°/ Délibération n°042/2015 – Produits communaux : extinction de créances

Le Conseil Municipal prend acte de la décision du Tribunal d'Instance de Gap de mettre en place une procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire, et admet les créances de cet administré, pour un montant total de 7 775.42 €, en créances éteintes.

Approuvé à l'unanimité

12°/ Délibération n°043/2015 – Diagnostics pastoraux : demande de subventions

Le Conseil Municipal rappelle la délibération du 1^{er} avril 2015 demandant la participation financière du Commissariat de Massif des Alpes et de la Région PACA à hauteur de 40% du montant HT chacun.

Or, le Commissariat des Alpes ayant refusé, le Conseil Municipal sollicite le Conseil Régional PACA à hauteur de 80% du montant total de 15 500 € HT concernant les diagnostics pastoraux des alpages des Sagnières et de Peyra Juana.

Approuvé à l'unanimité

13°/ Délibération n°044/2015 – Chapelle St André : demande de subventions

Le Conseil Municipal approuve la restauration des objets d'art : statue de Saint André, tableau de Saint André et antependium, pour un montant HT de 24 900 €, et sollicite la DRAC pour une aide financière.

Approuvé à l'unanimité

14°/ Délibération n°045/2015 – Mission d'accompagnement dans le domaine des ressources humaines avec le Centre de Gestion des Hautes-Alpes

Le Conseil Municipal approuve la convention de prestation de service avec le Centre de Gestion des Hautes-Alpes pour une mission d'accompagnement dans le domaine des ressources humaines, moyennant le remboursement au CDG de 30 €/heure.

Approuvé à l'unanimité

15°/ Motion relative à la nécessaire contribution de l'Etat à la remise à niveau des tunnels de la RD 1091 et à la sécurisation de l'itinéraire du Lautaret à Bourg d'Oisans

Le Conseil Municipal demande à l'Etat, selon l'article L.121-1 du Code de la Voirie Routière, de réintégrer l'ex RN 91 dans son domaine routier, ou à défaut de s'engager à financer la sécurisation de l'ensemble de l'itinéraire de la RD 1091, avec une prise en charge de 80% dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement Etat, Région, Département.

Approuvé à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

°Zone artisanale tranche 2

Madame le Maire informe que le Permis d'Aménager a été déposé, que les travaux incombant à la commune (voirie et réseaux) débuteront à l'automne, que tous les candidats potentiels ont répondu positivement et/ou négativement, et qu'une commission restreinte sera mise en place pour choisir les candidats retenus. Madame le Maire rappelle que tous les artisans seront traités à égalité sans qu'il soit nécessaire, pour certains, de faire des logorrhées d'annonces et autres articles dans les médias.

°Bilan des commissions

Madame le Maire rappelle que si certaines commissions ne donnent pas le résultat escompté, c'est qu'il est nécessaire de se poser la question de leur utilité.

En effet, il apparaît plus judicieux de créer des comités de pilotage restreints sur des dossiers particuliers, que de réunir des commissions, qui pour certaines ne sont que des tribunes d'expression non constructives et polémiques.

°Moulin du Casset

Madame le Maire informe que la réhabilitation du Moulin du Casset est un dossier initié par l'ancienne municipalité. L'alternative était simple : soit démolir le Moulin, soit le restaurer dans un délai contraint eu égard au risque d'effondrement. Le coût de l'opération est aujourd'hui de 600 000 € TTC, avec une subvention de 49 000 € de fonds de concours. Au regard du résultat et de la satisfaction unanime, la décision était sans conteste la bonne.

La séance est levée à 21 heures 12.